

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Chantal PASSET, M. Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Pierre BASTARD-ROSSET, Mme Claire BARRIN, M. Jean VULLIET, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Maires-Adjoints

Mme Joëlle TIBURZIO, M. Benjamin DELOCHE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Élixa DE POORTER, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 avril 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Grégory BAERT, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==00000==--

N° 2023/039 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'exposé de M. Gilles GOLLIET, Maire-Adjoint chargé des Finances,

Considérant la nécessité d'inscrire, en dépenses et en recettes de fonctionnement, les produits de redevances d'assainissement collectés auprès de l'Agence de l'Eau à reverser au Syndicat Intercommunal d'Assainissement ;

Considérant l'omission de ces écritures dans le budget Primitif 2023 ;

Considérant l'avis favorable de la commission Finances en date du 29 mars 2023 ;

M. Gilles GOLLIET indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative n° 1 afin de prévoir ces écritures dans le budget telles que présentées ci-dessous :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
6378	Redevances assainissement	580 000,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		580 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70611	Redevance assainissement collectif	560 000,00 €
7062	Redevance assainissement non collectif	20 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		580 000,00 €

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

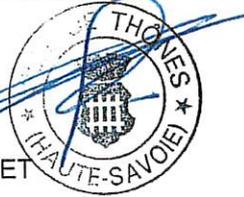
- **VOTE** la décision modificative n°1 au budget annexe Assainissement 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 avril 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Grégory BAERT

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **19 AVR. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **19 AVR. 2023**

THÔNES, le **19 AVR. 2023**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

